

**Zeitschrift:** Revue économique franco-suisse  
**Herausgeber:** Chambre de commerce suisse en France  
**Band:** 25 (1945)  
**Heft:** 3

**Rubrik:** Chiffres, faits et nouvelles

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# CHIFFRES, FAITS ET NOUVELLES

## FRANCE

### REMANIEMENT MINISTÉRIEL

M. Mendès-France, Ministre de l'Economie nationale, a démissionné. Il a été remplacé par M. Plevin, Ministre des Finances, qui dirigera désormais les deux ministères.

### ACCORDS FINANCIERS

Deux accords financiers ont été conclus respectivement avec la Belgique et la Grande-Bretagne. En ce qui concerne ce dernier pays, l'accord porte ouverture d'un crédit réciproque de 100 millions de livres sterling et de 20 milliards de francs français. Le taux de la livre reste inchangé, soit 200 francs français pour 1 livre sterling.

### LES BILLETS DE BANQUE EN CIRCULATION

Au 31 décembre 1944, la circulation des billets de banque français atteignait le total de 2.460.005.018 billets pour une valeur de 572.510.268.170 francs français.

### LA RECONSTRUCTION

On évalue à 2.000 milliards de francs français le montant des destructions subies du fait de la guerre sur le territoire métropolitain. 800 millions d'heures de travail seront nécessaires pour la reconstruction.

### LES RÉCOLTES EN 1944

Les récoltes de seigle, d'orge, d'avoine et de maïs n'atteignent pas la moitié de ce qu'elles furent en 1938. Le manque d'engrais, de main-d'œuvre, et le fait que 100 millions d'hectares sont minés ont provoqué cette diminution.

### AUGMENTATION DU PRIX DU PAIN

A partir du 15 avril, le prix du pain a été porté de 4,90 à 7,40 francs français, ce qui décharge le budget d'Etat d'une somme de 10 milliards de francs français par année représentant la subvention du Gouvernement.

### SITUATION DU CHEPTTEL

De 1936 à 1943, on estime que la diminution du cheptel a été de 44 p. 100 pour les porcins, 32 p. 100 pour les ovins, 18 p. 100 pour les chevaux, 4 p. 100 pour les bovins.

### CHAMBRE DE COMMERCE BELGE A PARIS

Nous sommes heureux d'apprendre que la Chambre de Commerce Belge de Paris vient de réorganiser ses bureaux et de reprendre son activité. Son adresse est : 82, rue Saint-Lazare, Paris (9<sup>e</sup>). Téléphone : Trinité 02-14.

## SUISSE

### CHAMBRE DE COMMERCE DE GENÈVE

M. Eugène Nussbaum, Secrétaire général de la Chambre de Commerce de Genève, vient de remplacer M. Robert Juvet, décédé, à la direction de cet organisme. La Chambre de Commerce Suisse en France est heureuse de lui présenter ses meilleurs vœux.

### LE MARCHÉ DU TRAVAIL

Au cours de l'année 1945, la situation du marché du travail suisse dépendra, en premier lieu, de l'état des relations commerciales avec l'extérieur. En cas de chômage massif, l'Etat devra entreprendre la réalisation de son programme de travaux publics pour résorber la main-d'œuvre en disponibilité.

### LA PRODUCTION LAITIÈRE EN JANVIER 1945

A la suite du froid et de la pénurie de fourrage, la production laitière de janvier 1945 a été inférieure d'environ 30 p. 100 à celle de 1938.

### L'INDUSTRIE SUISSE DU FROMAGE

L'exportation du fromage à destination de l'étranger est toujours interdite. Seuls sont admis les envois destinés à des œuvres charitables, comme la Croix-Rouge.

### L'AGRICULTURE SUISSE EN 1945

Si en 1944, 145.300 travailleurs bénévoles, venus surtout des villes, apportèrent leur aide à la campagne, on prévoit, pour 1945, que l'aide de 200.000 personnes sera nécessaire.

**MOTEURS**  
**AGRICOLES ET INDUSTRIELS**

ESSENCE  
DIESEL

**GROUPES MOTO-POMPES**  
**GROUPES ÉLECTROGÈNES**

**"BERNARD-MOTEURS"**

BOITE POSTALE  
**SURESNES-SEINE**  
FRANCE

## FRANCE-SUISSE

## ACCORD FINANCIER FRANCO-SUISSE

Un accord financier franco-suisse a été conclu le 22 mars 1945, à Berne. Les deux pays se consentent réciproquement des facilités de paiement jusqu'à concurrence d'un montant de 250 millions de francs suisses ou de l'équivalent de cette somme en francs français, au taux de 11,50 fr. français pour 1 franc suisse. L'accord est conclu pour trois ans et renouvelable par tacite reconduction d'année en année.

## NÉGOCIATIONS FERROVIAIRES FRANCO-SUISSES

A la suite des accords de Berne, une délégation suisse a pris contact, à Paris, avec les représentants de la Société Nationale des Chemins de fer français. Du côté suisse, les négociations furent menées par MM. Paschoud, Directeur général des Chemins de fer fédéraux, Ballinari, Chef d'exploitation et Diestschi, Chef de Section à la Direction générale. Un accord intervint notamment sur les points suivants :

Le trafic voyageur se fera dès que possible sur les points de transit de Bâle, Delle, Les Verrières, Vallorbe et La Plaine.

5 trains de marchandises suisses établiront quotidiennement la liaison entre l'Espagne et la Suisse; 2 autres circuleront de Toulon à Genève.

La Société Nationale des Chemins de fer français fournira les agents et les Chemins de fer fédéraux le matériel nécessaire, y compris le charbon (1 tonne 5 par wagon).

La réparation des wagons français endommagés du fait de la guerre sera confiée, en partie, aux ateliers des Chemins de fer fédéraux et à l'industrie privée suisse.

## LES ENFANTS FRANÇAIS EN SUISSE

Depuis 1944, 55.000 petits Français ont été accueillis en Suisse.

## PAPIER

En vertu des accords de Berne, la France doit recevoir chaque mois de la Suisse 2.000 tonnes de papier en échange de 1.000 tonnes de charbon.

## NOUS AVONS REÇU :

« Manuel des Bourses suisses, 1944 », de C. Kling.

« La Douane au service de l'économie », par MM. P. Boulet, J. Eysel et M. Schmidlin.

« Pouvoir et Travail », très intéressante suite d'études des principaux problèmes sociaux qui se posent actuellement en Suisse, auxquels MM. René Bovard, René Lalive d'Epinay, Théo Spoerri, C. F. Ducommun, Louis Maire, Christian Chatenay, Emile Giroud, Georges Roulet, Eric de Montmollin, René Leyvraz, Georges Piguet, Mlle Berthe Vulliemin, et M. Paul Tournier, proposent des solutions qui méritent de retenir l'attention.

## WINTERTHUR

Société Suisse d'Assurance contre les Accidents

**Siège Social à WINTERTHUR (Suisse)**

Fondée en 1875 — Établie en France en 1876

Entreprise privée régie par le Décret-Loi  
du 14 juin 1938

Capital social : 25.000.000 de francs suisses

Capital versé : 15.000.000 — —

**Accidents de toute nature**  
**Responsabilité Civile — Vol**  
**Cautionnement**

Primes encaissées en 1943, fr. suisses 70.947.024  
(soit environ 698 millions en monnaie française).

Réserves libres et techniques à fin 1943, francs suisses  
160.118.820 (soit plus de Un milliard cinq cent  
soixante quinze millions exprimés en monnaie française).

R. C. Seine 29.125

Société Suisse d'Assurance sur la Vie  
Entreprise privée régie par le Décret-Loi  
du 14 juin 1938

**à WINTERTHUR (Suisse)**

R. C. Seine 256.039 B

Capital social : 10.000.000 de francs suisses

Capital libéré de : 2.000.000 — —

**ASSURANCE : Vie entière — Mixte**  
**Terme fixe — Dotale — Combinée**  
**Double effet — Familiale 10 p. 100**  
**Rentes Viagères**

	<i>Fr. français</i>
Capitaux en cours fin 1943.. ..	6.989.780.728
Rentes annuelles assurées, différées et en cours fin 1943.. ..	151.196.899
Réserves mathématiques au 31-12- 43 .. .. .	2.548.033.934
Fonds de participation des Assurés aux bénéfices : En réserve ..	73.875.000
Déjà distribué..	199.579.282
Réserves statutaires (fin 1943).. ..	33.490.000

**Directions pour la France et l'Afrique du Nord :**

**57, Boulevard Malesherbes, PARIS (8<sup>e</sup>) en leur Hôtel**

**Téléphone : LABORDE 66-54 (5 lignes groupées)**